

Collège de zone de secours « Val de Sambre »

En application de l'article 124 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, telle qu'amendée ultérieurement, la liste des délibérations prises par le Collège de zone est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone visé à l'article 20 ainsi que dans tous les postes de la Zone OU par leur mise en ligne sur le site Internet de la Zone.

Liste des délibérations de la séance du Collège de Zone du 1^{er} avril 2022

1. Approbation du procès-verbal du Collège de zone du 25 mars 2022
2. Mise en irrécouvrable d'une facture ambulance 2018
3. Mise en irrécouvrable de factures ambulance 2019
4. Proposition Conseil de zone – Renouvellement de la prolongation de service après la limite d'âge d'un sapeur-pompier volontaire
5. Prise d'acte d'un courrier de la province de Namur concernant la création d'une Equipe Volante Renfort Intempéries - EVRI
6. Prise d'acte d'une demande de détachement de membres du personnel opérationnel dans le cadre de l'accueil de réfugiés ukrainiens
7. Conseil de zone de secours du 22 avril 2022 - Convocation
8. Ordonnancement des mandats N° 256 au N° 263

Points adjoints à la séance :

9. Ordonnancement des mandats N° 264 au N° 265
10. Ordonnancement des mandats N° 266 au N° 288

Le Secrétaire de Zone,



Xavier GOBBO.

Le Président de Zone,



Jean-Charles LUPERTO.